

Aux Sociétés de Sous-Officiers de l'Association [...]

Autor(en): **Bavaud, H. / Légeret, Ch.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **3 (1928)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-704078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

9 dernières années notamment pour les cas d'assistance datant du temps de la guerre. Rappelons aussi que la Fondation nationale de Winkelried, contrairement à la coutume des institutions cantonales du même nom, a fait aux Oeuvres sociales de l'armée un versement de fr. 500 000.— en 1918, mais ne lui a plus rien fait parvenir depuis, les fonds dont elle dispose étant réservés pour les temps de guerre.

Les essais de comparaison auxquels s'est livrée M. Weber sur le patriotisme nous paraissent pour le moins déplacés. Personne ne contestera aux membres dirigeants du Don national suisse pour nos soldats et leurs familles le droit de chercher à procurer à cette institution de nouvelles ressources avant que celles dont elle dispose ne soient complètement épuisées. Leur demande n'avait rien d'excessif et ils n'ont pas fait « le plus de bruit ». Les raisons invoquées par le comité de la Fête nationale à l'appui du refus catégorique opposé à la demande courtoise du Don national nous ont obligé à exprimer notre manière de voir dans notre organe. Que la plupart des journaux bourgeois se soient également élevés contre l'attitude du Comité de la Fête nationale et que quelques-uns suivant le tempérament des rédacteurs — soient allés plus loin que les intéressés eux-mêmes l'eussent désiré, il n'était pas en notre pouvoir de les en empêcher. L'intervention de la presse était cependant une preuve du bien-fondé de nos critiques.

M. Weber serait mal inspiré à considérer comme patriotes « de surface » les citoyens suisses qui s'interposent pour les besoins de l'armée. Les officiers, sous-officiers et soldats entendent conserver pour eux le droit de s'entremettre en faveur de l'armée aussi longtemps que les traités et les belles paroles ne constitueront pas une garantie suffisante de sécurité pour le pays et que cette sécurité ne dépendra que de l'inébranlable volonté du peuple de défendre résolument le bien qui lui est cher.

Mentionnons pour terminer que le Don national suisse est déjà venu en aide à bien des Suisses à l'étranger dont les besoins lui sont connus. M. Weber et nos compatriotes à l'étranger peuvent être assurés que les défenseurs du pays reconnaissent pleinement l'utilité des écoles suisses à l'étranger et veulent les assister. Ils feront avec plaisir tout ce qui dépend d'eux pour assurer le succès de la collecte de 1930. Nous ne reviendrons plus ici sur celle de 1929 jusqu'au moment où nous pourrions peut-être nous rendre utiles à son organisation.

Aux Sociétés de Sous-Officiers de l'Association, Aux Officiers, Sous-Officiers et Soldats de l'Armée suisse,

Messieurs et chers Camarades,

Nous avons le plaisir de vous confirmer notre circulaire du 25 novembre et de vous donner d'autre part connaissance des règlements et programmes des

Courses militaires suisses de ski de l'Association Suisse des Sous-officiers

qui auront lieu, dans le Vallon d'Orgevaux sur Montreux, les samedi et dimanche, 14 et 15 janvier prochain.

Outre le concours de patrouilles et la course de fond qui vous intéressent tout spécialement, il est prévu des concours de style, d'obstacles et de saut auxquels pourront prendre part tous les skieurs militaires et civiles qui s'annonceront dans les délais prévus.

Cette belle manifestation militaire et sportive est placée sous la présidence d'honneur de

Monsieur le Colonel Ch. Scheurer,
Conseiller fédéral et chef du Départ. militaire fédéral,
et le patronage de MM.

Col., Cdt. de corps, Sarasin, Cdt. du 1er Corps d'armée,
Col. div. Grosselin, Cdt. de la 1ère Division,
Col. div. Guisan, Cdt. de la 2ème Division,
Col. div., Favre, Cdt. de la 4ème Division,
Col. Chamorel, Cdt. Br. I. mont. 3,
Col. Chessex Henri, membre d'honneur de notre section,
Conseiller National de Muralt, à Montreux,

Conseiller d'Etat Bujard, Chef du Département militaire
du Canton de Vaud,
Syndic du Châtelard Paul Kues, Président du Cercle à
Montreux.

1. Concours de patrouilles.

Effectif : 4 skieurs appartenant à la même section, sans distinction d'arme, ni de grade. Le chef de patrouille doit être officier, sous-officier ou appointé.

Le parcours de 15 km est entièrement jalonné.

La tâche de la patrouille sera la suivante:

- a) tir effectué par trois skieurs par patrouille sur un seul et même mannequin (6 cartouches par hommes);
- b) reconnaissance et observation.

Les instructions et la connaissance de l'itinéraire seront communiquées par le Président de la commission militaire 30 minutes avant le départ.

Tenue. Casquette ou bonnet de police, ceinturon, sans cartouchière ni bayonnette.

Paquetage. Paquetage réduit comprenant capote, fusil ou mousqueton, sac à pain.

Nous attirons votre attention sur le paquetage. Les hommes munis du nouveau sac devront se procurer le paquetage des troupes de montagne, seul admis.

Récompenses. Toutes les patrouilles classées et personnellement tous les patrouilleurs ayant terminé le parcours, recevront un prix. Il sera en outre attribué:

- a) à la patrouille la mieux classée: le challenge de la Société Suisse des Officiers;
- b) à la patrouille fournissant le meilleur rapport: le challenge Turmac;
- c) à la patrouille fournissant le meilleur résultat de tir: le challenge de la Maison Huguenin frères.

Assurance. Tous les patrouilleurs sont assurés par les soins du Comité d'organisation.

2. Course de Fond.

(Voir graphic et règlement annexés.)

Cette magnifique épreuve est ouverte à tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée suisse.

Parcours. 43 km jalonnés.

Tenue et paquetage. Le même que pour le concours de patrouilles.

Récompenses. Tous les coureurs ayant terminé le parcours recevront un prix. Il sera en outre attribué le challenge Batschari au premier arrivé.

Assurance. Tous les coureurs sont assurés par les soins du Comité d'organisation.

Cantonnements. Les coureurs qui voudraient passer la nuit de vendredi à samedi aux Avants sont priés de s'annoncer. (Voir bulletin d'adhésion.)

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans la présente circulaire, le règlement général du 31 août 1924 pour les concours de ski de l'association suisse de sous-officiers est en vigueur. Tous les participants sont sensés le connaître et sont tenus de s'y conformer.

Programme.

Vendredi 13 janvier.

Dès 19 heures Réception des membres du jury ainsi que celle des membres du Comité central de l'Association suisse de sous-officiers.

21.30 h. Séance du jury et du Comité central.

Samedi 14 janvier.

- 6.58 h. départ de Montreux par le M. O. B.
 7.30 h. arrivée aux Avants.
 7.45 h. appel. Distribution des vareuses et des dossards au Buffet de la gare. Visite sanitaire.
 8.30 h. départ pour Orgevaux.
 9 h. rassemblement des coureurs à Cergnaulaz. Orientation.
 9.20 h. départ des coureurs.
 11.30 h. Dîner aux Avants.
 dès 13 h. arrivée des coureurs aux Avants. Reddition des vareuses et des dossards.
 19 h. réception des membres d'honneur au Grand Hôtel des Avants.
 19.30 h. Banquet officiel. Soirée familiale.
 24 h. Extinction des feux.

Dimanche 15 janvier.

- 5.30 h. Diane } aux Avants.
 6 h. Déjeuner }
 6.30 h. Départ pour Orgevaux.
 7 h. Rassemblement des patrouilles de l'A. S. S. O. à Cergnaulaz. Orientation.
 7.30 h. départ des patrouilles de l'A. S. S. O.
 8.30 h. rassemblement des patrouilles du 5ème concours annuel d'Orgevaux. Orientation.
 9 h. départ de ces dernières.
 dès 9 h. arrivée des patrouilles de l'A. S. S. O.
 dès 10.30 h. arrivée des patrouilles du 5ème concours annuel d'Orgevaux.
 de 10.30 h. à 14 h. concours d'obstacles et de style.
 14 h. concours de saut.
 18 h. distribution des prix.
 Dislocation aux Avants.

Inscriptions. Nous vous prions de bien vouloir remplir exactement et lisiblement le bulletin ci-joint qui est à retourner au 1er Lieut. P. Jaccard, Rue du Quai 5 à Montreux, au plus tard pour le samedi 7 janvier.

Patrouilles de l'A. S. S. O. Finance d'inscription fr. 5.—.

Course de Fond. Finance d'inscription fr. 3.— assurance comprise.

Carte de fête. Prix fr. 15.— obligatoire pour tous les participants aux concours de patrouilles de l'A. S. S. O. Elle donne droit: au banquet officiel du samedi soir, à la couche en cantonnements chauffés aux Avants pour la nuit de samedi à dimanche, au déjeuner du dimanche matin, à du vin chaud à l'arrivée des patrouilles à Orgevaux, au repas du dimanche à midi à Orgevaux (soupe, choucroute garnie, dessert) et au ¼ de place sur le chemin de fer Montreux, Les Avants-Sonloup (fr. 1.20) aller et retour.

Les coureurs de fond qui ne font pas partie d'une patrouille de l'A. S. S. O. devront se munir à leur choix ou d'une carte de fête de fr. 15.— ou d'une carte de fête de fr. 5.50. Cette dernière donne droit: à du thé à l'arrivée des coureurs aux Avants, à la couche dans les cantonnements des Avants pour la nuit de samedi à dimanche, au déjeuner du matin et à une collation de midi à Orgevaux consistant en soupe, saucisses, pain et vin chaud et au ¼ de place sur le chemin de fer Montreux-Les Avants-Sonloup (fr. 1.20 aller et retour).

Tous les repas non prévus par les cartes de fête pourront être pris, à des prix modiques, dans les restaurants des Avants. Prière de s'inscrire à l'avance pour assurer un bon service.

Les finances d'inscription ainsi que le coût des cartes de fête doivent être autant que possible, versés à l'avance sur notre compte de chèques-postaux II B 752. (Formulaire ci-joint.)

Messieurs et chers Camarades,

Notre vœu le plus cher est que vous témoigniez votre attachement à notre Association en assistant très nombreux à notre grande manifestation militaire des 14 et 15 janvier. Par les très hautes personnalités qui forment notre Comité d'honneur, par la présence « in corpore » de notre Comité central, vous pouvez vous convaincre que nous désirons donner à nos courses militaires un éclat tout particulier.

Nous invitons donc tous les comités de section à faire l'impossible pour former de nombreuses patrouilles et à distribuer des ordres de marche à ceux de leurs membres qui seraient aptes à participer à la course de

fond. Tous les efforts seront récompensés à leur juste valeur.

Nous recommandons encore une fois notre liste de souscription spécialement à ceux d'entre qui ne pourront pas venir à Orgevaux. Ainsi faisant, vous aurez témoigné de ce bel esprit de camaraderie et de solidarité qui unit les sous-officiers suisses.

En vous souhaitant par avance la plus cordiale bienvenue au milieu de nous, nous vous présentons, Messieurs et chers Camarades, nos saluts patriotiques et l'assurance de notre entier dévouement.

Société Fédérale de Sous-Officiers, section de Montreux,

Le Président:

Le Secrétaire:

H. Peltier, serg.-m.

Ch. Légeret, serg.-m.

Au Nom du Comité d'organisation des Courses militaires suisses de ski de l'A. S. S. O.,

Le Président:

Le Secrétaire:

H. Bavaud, serg.-m.

Ch. Légeret, serg.-m.

Aufgaben für Unteroffiziere in der Führung der L. M. G. und Füs.-Gruppe

Aufgabe 6.

(Figur 6.)

Lage: Feind im Anmarsch von Norden. Seine Patrouillen stehen noch zirka 2 km nördlich von A.

Unser Zug, eingerahmt, bezieht Verteidigungsstellung.

1. Füsilier-Gruppe im Bachbett D.

2. Füsilier-Gruppe im Baumgarten H.

Beide Gruppen haben sich eingegraben am leicht abfallenden Hang mit Schusswirkung gegen Baumgarten A und Moor C.

3. Füsilier-Gruppe, Zugsreserve zirka 100 m südlich der Häuser J.

1. Lmg.-Gruppe wartet hinter den Häusern J auf Befehl.

2. Lmg.-Gruppe wartet auf Befehl in der Mulde südlich der Häuser J.

Der Zugführer beobachtet bei der Bahnüberführung K mit dem Füsilier-Wachtmeister.

In dieser Lage ruft der Zugführer beide Lmg.-Korporale zu sich; wird aber gleich darauf mit dem Füsilier-Wachtmeister durch Granatreffer getötet, bevor er einen Befehl geben konnte.

Aufgabe für Lmg.-Korporal 1 und 2:

1. In welche Gegend wollte der Zugführer Feuer von den Lmg.?

2. Wo gehe ich mit meiner Gruppe in Stellung?

Lösungen zu Aufgabe Nr. 6.

1. Lösung des Verfassers der Aufgabe.

Lmg.-Korporal 1.

Beurteilung: Die Füsilier-Gruppen beschiessen den Baumgarten A und das Moor C. Nicht beschossen wird der Hügel B und die Ebene links vom Baumgarten.

Entschluss: Mein Lmg. soll die Ebene links vom Baumgarten bestreuen. Da ich flankierendes Feuer dem frontalen vorziehe, gehe ich mit dem Lmg. zwischen Bahnübergang und Gebüsch L am Bahndamm in Stellung. Ich gehe nicht hinter das Gebüsch, weil dieses sehr auffallend ist.

Befehle: Marschbereit machen. Zu Einem mir nach! Marsch.

Lmg. hier in Stellung. Feuerraum I: links vom Baumgarten A, Visier 300. Feuerraum II: links vom Moor C, Visier 200.

Eingraben! No. 4 und 5 schaffen alle Munitionstornister zum Lmg. und holen die Munition vom Karren.

No. 6, 7, 8, graben sich auf der andern Seite des Bahndammes ein und erstellen die Verbindung mit den Nebentruppen rechts.

Lmg.-Korporal 2.

Beurteilung: Nicht beschossen wird der Hügel B.

Entschluss: Gegen den Hügel B ist flankierendes Feuer viel wirkungsvoller als frontales. Ich gehe deshalb mit meinem Lmg. im Garten beim Haus F in Stellung.

Befehle: Marschbereit machen. Zu Einem mir nach! Marsch.

Lmg. hier in Stellung. Feuerraum I: Hügel B, Visier 300.

Feuerraum II: Ebene zwischen Moor C und Bahndamm, Visier 200.